



Réunion du Conseil Communautaire

PROCES VERBAL Séance du 20 février 2019 TANINGES

L'an deux mille dix-huit, le vingt février, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUVET, Président.

Date de la convocation : 13 février 2019

Nombre de Membres en exercice : 28	Étaient présents : Mesdames Christine BUCхарLES, Martine COPPEL, Maryvonne DELLANDREA, Marise FAREZ et Martine FOURNIER Messieurs Éric ANTHOINE, Arnaud BOSSON, Stéphane BOUVET, Bernard CARTIER, Alain CONSTANTIN, Patrick COUDURIER, Alain DENERIAZ, Régis FORESTIER, Jean-François GAUDIN, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Yves LAURAT, Jean-Charles MOGENET, Sébastien MONTESSUIT, Daniel MORIO, Gilles PEGUET, Rénaud VAN CORTENBOSCH, Pierre VAN SOEN et Joël VAUDEY
Nombre de Membres présents : 23	
Nombres de suffrages exprimés : 27	Étaient excusés et ayant donné pouvoir : Madame Laurette BIORД, a donné pouvoir à Martine FOURNIER, Madame Annie JORAT, a donné pouvoir à M. BOSSON Monsieur Pierre HUGARD, a donné pouvoir à M. CARTIER Monsieur Claude BARGAIN, a donné pouvoir à M. GRANDCOLLOT
Votes Pour : 27	
Votes Contre : 0	Étaient absents, non représentés : Monsieur Xavier CHASSANG
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud BOSSON Le quorum est atteint.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h40

L'appel est fait.

Les pouvoirs sont annoncés.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 janvier 2019 (annexe 1)

Monsieur le Président procède à une relecture des points principaux du procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 janvier dernier.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 24 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Arnaud BOSSON est nommé secrétaire de séance.

BUDGET – FINANCES

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2019 (DEL2019-10) (Annexe 2)

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019.

ENVIRONNEMENT

4. Approbation du contrat de collecte des piles et accumulateurs portables usagers (DEL2019-11) (Annexe 3)

Aux termes des articles R 543-124 à R 543-134 du Code de l'Environnement, les producteurs de piles et accumulateurs portables sont tenus de reprendre ou faire reprendre les déchets de piles et accumulateurs portables et de les traiter ou de les faire traiter. Cette obligation s'applique également à toute personne qui intègre dans des équipements électriques et électroniques des piles ou accumulateurs portables.

Les producteurs s'acquittent des obligations qui leur incombent soit en mettant en place un système individuel soit en contribuant financièrement à un éco-organisme.

SCRELEC est agréé par arrêté interministériel et peut donc prendre en charge pour le compte des producteurs et moyennant une contribution financière l'exécution de leurs obligations de reprise et de traitement.

C'est dans ce cadre que SCRELEC propose aux collectivités, qui ont la compétence collecte, de conclure un contrat pour la collecte des piles et accumulateurs portables.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du contrat de collecte des piles et accumulateurs portables usagers tel que joint en annexe
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat avec SCRELEC

DIVERS

5. Questions diverses

Agence Locale de l'Energie et du Climat

Ce dispositif a été évoqué avec M. FOURNIER. Des plateformes existent déjà sur les territoires de la CCPMB et de la CCVCMB. M. BOUVET souhaiterait recueillir l'avis du Conseil Communautaire pour un projet de mutualisation d'une structure de ce type avec la 2CCAM. La création d'une agence permettrait notamment aux particuliers de bénéficier d'un accompagnement dans leur démarche en matière énergétique. Le poste, mutualisé entre les deux communautés de communes, pourrait bénéficier d'une subvention de la Région AURA à hauteur de 50%.

Le Conseil Communautaire s'exprime en faveur d'une agence mutualisée avec la 2CCAM.

SCoT

M. BOUVET rappelle que 7 commissions thématiques ont été créées, chacune composée de 16 membres sur le principe de 4 membres par intercommunalité dans chaque commission. À ce jour, il reste des places vacantes pour la CCMG dans les commissions suivantes :

- Agriculture et Forêt : 1 place*
- Tourisme : 2 places*
- Économie : 2 places*

M. DENERIAZ propose sa candidature pour la 1^{ère}, MM. MONTESSUIT et VAN CORTENBOSCH pour celle consacrée au tourisme et MM. MOGENET et MORIO pour la dernière.

FIN DE LA SÉANCE À 22h50